



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 04/2014

Relatif à la demande d'un crédit de CHF 628'800.00 pour la réfection du collège intercommunal Etoy-Buchillon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le collège intercommunal Etoy-Buchillon a été construit entre 1975 et 1978 pour répondre aux besoins scolaires, l'ancien collège, sis rue de l'Horloge 10, sous-dimensionné, n'étant plus conforme aux exigences cantonales.

Le bâtiment a été régulièrement entretenu sous la responsabilité de notre commune et en accord avec les autorités d'Etoy. Les frais y relatifs sont répartis à raison de 1/3 pour Buchillon et 2/3 pour Etoy.

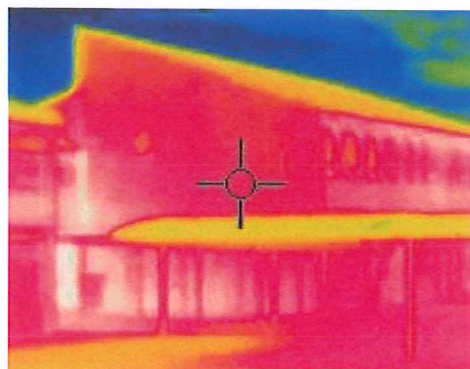
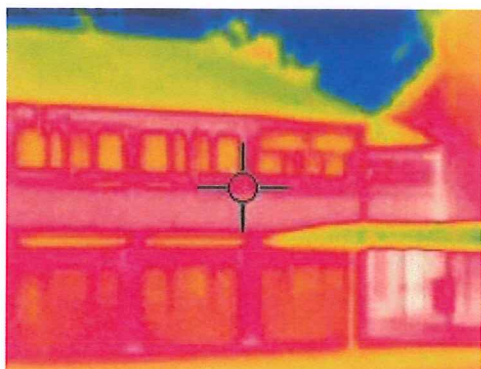
SITUATION ACTUELLE

Après plus de 35 ans d'exploitation, le collège laisse apparaître des signes évidents de dégradation: la chaudière montre d'importants signes de faiblesse, l'isolation thermique est défaillante, les sols sont très abîmés, les stores et les Velux doivent être remplacés, etc. Une rénovation lourde s'avère donc nécessaire.

Les Municipalités d'Etoy et de Buchillon se sont réunies à plusieurs reprises pour mener à bien cette étude et ont décidé de déposer conjointement le présent préavis.

Notre étude a porté notamment sur le concept énergétique de ce projet, allant dans le sens de notre politique liée au développement durable et aux énergies renouvelables. Or, une consommation excessive en énergie démontre une déperdition calorifique notable; ce constat nous a conduits à faire réaliser une étude thermographique du bâtiment, permettant de cibler précisément les besoins en matière de rénovation. Si les clichés ci-après démontrent de manière explicite les failles de l'enveloppe du collège, l'analyse a permis de confirmer que la toiture, hormis les Velux, ne nécessite pas de travaux. C'est d'ailleurs la seule bonne surprise que révèle le rapport.

Clichés issus de l'analyse thermographique :



Rouge = source de chaleur

Consommation d'énergie et normes actuelles :

La consommation annuelle de mazout (moyenne de 2009 à 2012) est de 13'975 litres.

Référence énergétique du bâtiment : **103** kw/h par m²/an

La valeur maximale pour une école, selon la Norme actuelle SIA 380/1, Ed. 2009, est de **46** kw/h par m²/an (40 pour un bâtiment scolaire Minergie).

ASPECT FINANCIER

Le devis général de rénovation a été élaboré sur la base d'offres rentrées et se présente comme suit:

| Travaux | Détail | Coût (TTC) |
|---------------------------------|--|-------------------|
| Chauffage | Remplacement du système de chauffage | 60'000.00 |
| | Réfection des conduites dans le local technique et remplacement des vannes de radiateurs | 16'200.00 |
| | Isolation installation | 14'000.00 |
| | Remplacement du conduit de fumée | 3'800.00 |
| Peinture | Intérieure (diverses retouches suite remplacements fenêtres) | 5'000.00 |
| Façades extérieures | Crépissage et isolation thermique | 345'000.00 |
| Stores | Stores à lamelles, | 35'000.00 |
| Installations sanitaires | Intervention pour installation de chauffage et panneaux solaires pour l'eau chaude (30%) | 15'000.00 |

| | | |
|-------------------------------------|---|---------------------|
| Portes intérieures | Remplacement porte chaufferie par une porte coupe-feu | 5'000.00 |
| Enveloppe bâtiment | Portes entrées, fenêtres nord + nouvelles tablettes et Velux | 90'000.00 |
| Isolation toiture | Depuis l'intérieur | 80'000.00 |
| Protection contre la foudre | Mise aux normes de l'installation | 10'800.00 |
| Fouilles et terrassement | Isolation du pied de façade, introduction, etc. | 16'000.00 |
| Echafaudages | | 32'500.00 |
| Installations électriques | Courant fort pour nouvelle installation de chauffage. | 10'000.00 |
| Remplacement de la lustrerie | Classes: remplacement tube TL par LED (Variante remplacement complet : 80'000.-) | 30'000.00 |
| Nettoyage final | | 10'000.00 |
| Honoraires | Architecte, dossier d'enquête, surveillance de chantier (DT), demande subventions, etc. | 90'000.00 |
| Aménagements extérieurs | Remise en état des abords | 25'000.00 |
| Taxes et frais | | 10'000.00 |
| Divers et imprévus | 5% | 40'000.00 |
| Total | | 943'300.00 * |

** Répartition à raison de 1/3 pour Buchillon et 2/3 pour Etoy.*

Les postes supérieurs à CHF 250'000.- sont soumis à la procédure ouverte en marché public ; c'est donc un montant estimatif qui vous est présenté aujourd'hui. Il sera bien entendu précisé à l'échéance de la procédure d'appel d'offres ; il ne devrait pas, en tout état de cause, dépasser le montant qui vous est demandé.

Dans le cadre d'un projet de rénovation intégrant une isolation thermique, des subventions sont demandées ; leur montant ne peut toutefois pas être évalué avec exactitude, la demande ne pouvant être formulée qu'après adjudication. Par ailleurs, les critères d'attribution sont très variables.

Nous précisons que le Conseil communal de Buchillon a adopté le préavis portant sur ce même sujet en date du 20 mai 2014.

CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 4/2014
- ouï le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce préavis
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

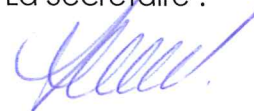
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du collège intercommunal d'Etoy-Buchillon;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 628'800.- destiné à financer la réfection du collège intercommunal Etoy-Buchillon ;
3. d'autoriser le financement de tout ou partie du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment;
4. d'amortir cet investissement par les résultats des exercices futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 juin 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :



M. Roulet

S. Ruchet

Municipal responsable : **M. Roland Corthay**